

DELIBERATION N°2022-27 : FIXATION DU TAUX DE REMUNERATION DES ANIMATEURS PERISCOLAIRES

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2014-65 portant création d'emplois et rémunération des animateurs périscolaires

Considérant la nécessité de mettre à jour les taux de rémunération des animateurs périscolaires en cohérence avec le taux horaire du SMIC,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que les animateurs périscolaires seront rémunérés après service fait, en fonction de leur niveau de diplôme, selon le pourcentage du SMIC horaire ci-dessous ;

- Intervenants non diplômés : 109% du SMIC horaire brut
- Intervenants titulaires d'un BAFA : 147% du SMIC horaire brut
- Intervenants titulaires d'un BPJEPS : 210% du SMIC horaire brut

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

Le Maire

Luc WATTELLE





SEANCE DU JEUDI 30 JUIN 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le 30 juin à 20 heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués le 23 juin 2022 conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de 21 salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :

M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, GUENEGAN, LEVEL,
MM. AUGIER, PELLIGRI, SAZDOVITCH, DIOT

Adjoints au maire,

Mmes ROUAIX, LE GRAND, PIRES, BUCHON-SCHULTZ, HUSSON
MM. MEZURE, SEBBAH, CUIGNET, ALBERT, CLERMONT, VERDYS, VINCENT

Conseillers municipaux,

Absents excusés :

Mme DUGAST donne pouvoir à Mme JAQUEMET
Mme FELGERES donne pouvoir à Mme BUCHON-SCHULTZ
Mme AUDOUZE donne pouvoir à M. PELLIGRI
M. HUA donne pouvoir à M. WATTELLE
Mme BLIN donne pouvoir à M. CUIGNET
M.AOUN donne pouvoir à M. WATTELLE
M. SUCHET donne pouvoir à M. VERDYS
M. BRUN donne pouvoir à M. VINCENT

M. DIOT a été désigné secrétaire de séance.